

F ENVIRONNEMENT

**Direction de l'Environnement**

---

<b>Inscription Budgétaire</b>	
Dépenses	785 400 € <i>dont 716 000 € crédits TDENS et 92 400 € par transfert</i>

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

---

Dans le cadre de la politique départementale en matière de protection et valorisation de l'environnement, je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur les propositions nouvelles et ajustements nécessaires concernant les dossiers suivants :

- 1 – Espaces Naturels Sensibles
- 2 – Randonnées et Cyclable
- 3 – Espace Rivière
- 4 – Espace Littoral
- 5 – Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles

**I – ESPACES NATURELS SENSIBLES**

1) Modifications des Autorisations de Programme - Crédits de Paiement

\* AP 133-2010 : « ENS Travaux »

Compte tenu de la programmation des études et des travaux concernant les Espaces Naturels Sensibles, je vous propose :

- de porter l'AP 2010 n° 133 à 260 000 € et de modifier comme suit l'échéancier prévisionnel

<b>AP n°133</b>	<b>BP 2010</b>	<b>Ajustements DM1 - 2010</b>	<b>Nouveau montant</b>
	240 000 €	<b>+ 20 000 €</b>	260 000 €
<b>CP 2010</b>	120 000 €	<b>+ 20 000 €</b>	140 000 €
<b>CP 2011</b>	120 000 €		120 000 €

- et de procéder à la Décision Modificative n°1-2010 à l'ajustement du CP 2010 au Chapitre 20 Article 2031 (Fonction 738) (à prélever sur la TDENS) par l'inscription d'un crédit de **20 000 €**.

## 2) Ajustements de crédits

### a) Prestations relatives à l'hébergement et à l'entretien des chevaux

Afin de pouvoir assurer pour 2010 les prestations relatives à la maréchalerie et à l'hébergement des chevaux, ont été prévus au Budget Primitif 2010 un crédit de 30 000. Il y a lieu de procéder à une inscription complémentaire d'un crédit de **5 000 €** à la Décision Modificative n° 1-2010 au Chapitre 011 Article 611 (Fonction 738) (à prélever sur la TDENS).

### b) Plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles

L'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des ENS nécessitent pour 2010 l'inscription d'un crédit complémentaire de 30 000 €.

Je vous propose d'inscrire un crédit complémentaire de **30 000 €** à la Décision Modificative n° 1-2010 au Chapitre 011 Article 617 (Fonction 738) (à prélever sur la TDENS).

### c) Frais de publicité des procédures de marchés publics

Les procédures d'appel à concurrence étant en augmentation constante depuis le début de l'exercice 2010, il convient de réajuster les crédits inscrits concernant les frais de publication :

• Chapitre 011 Article 6231 (Fonction 738 – TDENS) Frais d'insertion	<b>1 000 €</b>
• chapitre 011 Article 6231 (Fonction 738) Frais d'insertion	<b>500 €</b>

## **II – RANDONNEE ET CYCLABLE**

### 1) Confortement des voies vertes du Marsan-Armagnac et de Chalosse : dessouchage post-tempête

Comme il était annoncé dans le rapport présenté au Budget Primitif 2010, les voies vertes du Marsan-Armagnac et de Chalosse, lourdement touchées par la tempête du 24 janvier 2009, nécessitent une opération de nettoyage des 700 souches d'arbres, témoignages des stigmates de la tempête, notamment sur les talus des secteurs encaissés.

L'évaluation de cette prestation est estimée à 150 000 €.

Je vous propose d'inscrire à cet effet un crédit de **150 000 €** à la Décision Modificative n°1-2010 au Chapitre 011 Article 61523 (Fonction 738) (à prélever sur la TDENS).

### 2) Modifications des AP-CP

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Départemental de Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et compte tenu des programmations de travaux, des acquisitions de matériels et des subventions à accorder en vue de la réalisation d'équipements cyclables, je vous demande :

- de bien vouloir procéder aux modifications des AP dont le détail figure en annexe I,

- de procéder à la Décision Modificative n°1-2010 aux inscriptions budgétaires des CP correspondants (Fonction 738) (à prélever sur la TDENS) :

• Chapitre 21 Article 2153	
AP 2009 n° 95	<b>15 000 €</b>
AP 2010 n° 136	<b>120 000 €</b>
• Chapitre 21 Article 2181	
AP 2010 n° 134	<b>20 000 €</b>
• Chapitre 23 Article 23174	
AP 2010 n° 134	<b>- 20 000 €</b>
• Chapitre 204 Article 20414	
AP 2010 n° 135	<b>300 000 €</b>

### 3) Aménagement de la RD 74

Dans le cadre de la réflexion engagée par le Département pour réaménager la RD74, le long des berges de l'Adour, la solution retenue intègre et privilégie le déplacement des modes doux dans le projet d'aménagement. Ce projet est situé sur le tracé de la Véloroute Voie Verte Adour Garonne.

L'estimation financière réalisée dans le cadre de l'avant-projet sommaire présenté au Budget Primitif 2010 portait sur un montant TTC de 2 635 000 €.

Les études plus précises fixent désormais le montant de l'opération à 2 770 625 € dont 971 375 € d'aménagement de la Voie Verte et 1 799 250 € de déport de voie.

Cette opération peut bénéficier du cadre d'éligibilité fixé par le schéma directeur vélo littoral aquitain (GIP Littoral).

Je vous propose d'approuver :

- le nouveau montant prévisionnel de cette opération qui s'établit à hauteur de 2 770 625 € TTC,

- le plan de financement qui se présente comme suit :

• Europe	30%	831 187,50 €
• Etat (FNADT)	20%	554 125,00 €
• Région	15%	415 593,75 €
• Communauté de Communes du Seignanx	15%	415 593,75 €
• Département des Landes	20%	554 125,00 €

- de m'autoriser à solliciter les divers partenaires financiers et à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

#### 4) Ajustements de crédits

##### a) Balisage

Le marché de fournitures relatif au balisage pour l'exercice 2010 est estimé à un montant de 40 000 €. Un crédit de 20 000 € a été inscrit au Budget Primitif 2010 pour réaliser les itinéraires de randonnée.

Je vous propose d'inscrire un crédit complémentaire de **20 000 €** à la Décision Modificative n° 1-2010 au Chapitre 011 Article 6288 (Fonction 738) (à prélever sur la TDENS).

##### b) Rando-guides

L'actualisation et la re-édition des rando-guide nécessitent sur l'exercice 2010 des crédits complémentaires à hauteur de 10 000 €.

Je vous propose d'inscrire un crédit complémentaire de **10 000 €** à la Décision Modificative n° 1-2010 au Chapitre 011 Article 6236 (Fonction 738) (à prélever sur la TDENS).

##### c) Entretien des itinéraires

Dans le cadre de sa compétence pour la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et du Cyclable et afin de pouvoir assurer les dépenses liées à l'entretien de ces itinéraires, un crédit supplémentaire de 30 000 € est nécessaire pour mener à bien ces dépenses au titre de l'exercice 2010.

Je vous propose d'inscrire un crédits complémentaires de **30 000 €** à la Décision Modificative n° 1-2010 au Chapitre 011 Article 61523 (Fonction 738) (à prélever sur la TDENS).

### **III – ESPACE RIVIERE**

#### 1°) Programme 2010 de l'Institution Adour

Le Département est membre de l'Institution Adour, Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB).

Lors de la séance en date du 29 mars 2010, l'Assemblée Départementale a approuvé le programme d'actions de l'Institution Adour au titre de l'année 2010 en votant une AP n° 137 pour un montant total de 138 000 €.

Suite à la réunion de son Conseil d'Administration en date du 8 avril 2010, il y a lieu de porter le montant de l'AP n° 137 à 141 400 € et de modifier comme suit l'échéancier prévisionnel :

<b>AP n°137</b>	<b>BP 2010</b>	<b>Ajustements DM1 - 2010</b>	<b>Nouveau montant</b>
	138 000 €	+ 3 400 €	141 400 €
<b>CP 2010</b>	72 000 €	<b>- 2 000 €</b>	70 000 €
<b>CP 2011</b>	66 000 €	+ 5 400 €	71 400 €

- de procéder à la Décision Modificative n°1-2010 à l'ajustement du CP 2010 au Chapitre 204 Article 20415 (Fonction 61) en ramenant son montant à 70 000 € soit une réduction de **2 000 €**.

#### 2°) Gestion du risque « inondation »

En 2009, l'Institution Adour a lancé un programme de travaux d'urgence visant à réparer les dégâts occasionnés par la tempête Klaus sur les ouvrages existants de protection contre les inondations. Elle a bénéficié pour ce faire, d'une participation de la Région Aquitaine (20% du coût prévisionnel des travaux estimés à 569 500 €), et d'une subvention exceptionnelle accordée par l'Assemblée Départementale, lors de la DM1-2009, d'un montant de 192 600 € (34%) au titre du fonds départemental de solidarité tempête.

Comme rappelé lors du vote du Budget Primitif 2010, le solde de la participation départementale au titre de 2010, d'un montant de 92 400 € sera prélevé sur le fonds départemental de solidarité tempête.

En conséquence, je vous propose de procéder au transfert de ce crédit à la Décision Modificative n° 1-2010 de la manière suivante :

Chapitre 204 Article 20414 (Fonction 74) - Fonds départemental de solidarité tempête	<b>- 92 400 €</b>
Chapitre 204 Article 20415 (Fonction 61) - Participation à l'Institution Adour pour sa mission « Gestion du risque inondation »	<b>+ 92 400 €</b>

### **IV – ESPACE LITTORAL**

#### 1°) Qualité des eaux de baignade

Les 27 collectivités landaises gestionnaires de baignades sont regroupées depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010 au sein du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises qui dispose d'une double compétence en matière de « contrôle de la qualité des eaux de baignade » et de « surveillance des baigneurs » (mission auparavant assurée par le SIVU pour la surveillance des plages et lacs landais dissous simultanément).

Cette structuration permet d'apporter une réponse commune à la problématique baignade à l'échelle du département notamment suite aux évolutions réglementaires relatives à la qualité (Directive Européenne 2006/7/CE) pour différentes opérations liées à l'auto-contrôle de la qualité des eaux de baignade, la réalisation des profils de baignade et enfin la démarche de certification (candidature du Syndicat à la certification proposée par le Ministère de la Santé type ISO 14 001).

Le Département est sollicité pour les deux premières opérations :

a) Autocontrôle

Depuis 2005, les collectivités landaises sont engagées dans une démarche d'autocontrôle de la qualité de leurs eaux de baignade mise en œuvre dans 100% des collectivités concernées depuis 2008 et qui vise à garantir aux gestionnaires une meilleure réactivité face aux épisodes éventuels de pollution et à mieux informer le public.

Le mode opératoire, proposé par le Laboratoire Départemental, consiste à réaliser trois analyses rapides par semaine pendant la période estivale, et à communiquer les résultats aux gestionnaires dans un délai de 24 heures en vue d'une information du public. Le dispositif actuel, uniforme à l'échelle du département, sera actualisé à l'issue de l'élaboration des profils d'eaux de baignade qui permettront de définir, en adéquation avec le contexte local, des indicateurs et des seuils en cas de risque de pollution, pour la prise de décision des élus.

Depuis le lancement de cette démarche volontariste, le Conseil général des Landes soutient les collectivités engagées au travers d'un accompagnement technique, réglementaire et financier (à hauteur de 50%).

Le 21 avril dernier, le Syndicat s'est prononcé favorablement sur la reconduction du dispositif d'autocontrôle pour la saison 2010 pour un coût prévisionnel de 95 000 € TTC. Le Conseil général est sollicité à hauteur de 47 500 € (50%).

b) Profils d'eaux de baignade

Les récentes évolutions réglementaires en matière de gestion de la qualité des eaux de baignade s'accompagnent d'obligations nouvelles pour les gestionnaires, à commencer par l'élaboration d'un profil d'eau de baignade pour chaque zone de baignade (ou pour des ensembles de zones de baignades homogènes et contiguës) avant le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Le Syndicat porte ainsi l'élaboration des 42 profils du département qui couvrent la totalité des 69 zones de baignade déclarées.

Le 21 avril dernier, le Syndicat s'est prononcé favorablement pour le recrutement d'un chargé de mission (CDD de 8 mois) qui aura pour principal objectif la rédaction de 39 des 42 profils du département, les 3 profils les plus complexes étant confiés à un bureau d'études.

Le coût d'objectif prévisionnel de cette opération est estimé à 67 000 HT € selon le plan de financement suivant :

Union Européenne (FEDER)	30%	20 100 €
Agence de l'eau Adour-Garonne	30%	20 100 €
Conseil général	20%	13 400 €
Autofinancement	20%	13 400 €

\* \* \*

En définitive, je vous propose :

- d'inscrire un crédit prévisionnel de **47 500 €** au Chapitre 65 Article 65735 (Fonction 738) au titre de la participation départementale à l'autocontrôle porté par le Syndicat,

- d'inscrire un crédit prévisionnel de **13 400 €** au Chapitre 65 Article 65735 (Fonction 738) au titre de la participation départementale à l'élaboration des profils d'eaux de baignade portée par le Syndicat,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer les financements au vu des dossiers présentés et des plans de financements définitifs.

## 2°) Aménagements de type plan-plage

Par délibération en date du 29 mars 2010, notre Assemblée a inscrit un crédit prévisionnel de 30 000 € pour accompagner les démarches d'études préalables aux aménagements de type plan-plage.

Les résultats de la réflexion régionale, initiée sous l'égide du GIP Littoral, seront disponibles dès cet automne et outre les études déjà en cours (Ondres, Moliets-et-Maâ, Seignosse) ou annoncées (Saint-Julien-en-Born et Messanges), d'autres sites (Vieux-Boucau) sont susceptibles de faire l'objet d'études préalables dès cette année.

En conséquence, pour accompagner ces démarches, je vous propose d'inscrire un crédit complémentaire d'un montant **10 000 €** au Chapitre 204 Article 20414 (Fonction 738) du Budget départemental.

## **V – TAXE DEPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

Cette taxe est perçue sur les permis de construire. Afin d'optimiser le suivi budgétaire de l'emploi de cette taxe l'Assemblée Départementale a décidé :

- de ne prévoir au budget sur les différents articles de dépenses concernés, que les crédits susceptibles d'être engagés dans l'année ;

- d'affecter en provision (compte hors budget tenu par le Payeur départemental) les crédits sans emploi immédiat.

Concernant la Décision Modificative n°1-2010, les propositions d'inscriptions budgétaires justifiées dans les rapports ci-dessus sont récapitulés dans le tableau figurant en annexe 2.

L'ensemble de ces ajustements conduit à une inscription de crédits en dépenses à la Décision Modificative n°1-2010 pour un montant de **701 000 €** pour le budget consacré à l'environnement, et **15 000 €** pour les dépenses relatives aux frais de personnel affecté à des activités relevant de la TDENS.

A noter que, du fait de l'affectation de la TDENS, les dépenses non réalisées en 2009 ainsi que les recettes supplémentaires encaissées au cours de cet exercice ont généré un reste à employer de 1 362 097,16 € qui permet de financer les dépenses présentées ci-dessus et d'afficher un reste à employer après la Décision Modificative n°1-2010 de 646 097,16 €.

A l'issue de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2010, le compte hors budget de la provision TDENS est inchangé et s'élève à 11 646 684,43 €.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

**RANDONNEE ET CYCLABLE****MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT**

	Montant de l'AP au BP 2010	Réalisé 2009	CREDITS DE PAIEMENT		
			2010	2011	2012
<b><u>2009 n° 95 : Mise en œuvre du PDIPR</u></b>	79 500,00	517,27	29 500,00	15 000,00	
<b>Ajustement DM1-2010</b>			15 000,00	-15 000,00	
<b>Nouveaux montants</b>	<b>45 017,27</b>	517,27	44 500,00	0,00	0,00
<b><u>2010 n° 134 : Mise en œuvre du PDIPR</u></b>	370 000,00		170 000,00	170 000,00	30 000,00
<b>Ajustement DM1-2010</b>	-		<i>transfert de 20 000€</i>	-	-
<b>Nouveaux montants</b>	<b>370 000,00</b>		170 000,00	170 000,00	30 000,00
<b><u>2010 n° 135 : Cyclable subventions</u></b>	1 560 000,00		430 000,00	780 000,00	350 000,00
<b>Ajustement DM1-2010</b>	300 000,00		300 000,00		
<b>Nouveaux montants</b>	<b>1 860 000,00</b>		730 000,00	780 000,00	350 000,00
<b><u>2010 n° 136 : Cyclable travaux</u></b>	3 630 000,00		195 000,00	1 465 000,00	1 970 000,00
<b>Ajustement DM1-2010</b>	-		120 000,00		-120 000,00
<b>Nouveaux montants</b>	<b>3 630 000,00</b>		315 000,00	1 465 000,00	1 850 000,00

## TAXE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES 2010

			BP 2010	DM 1 - 2010	TOTAL
<b>RECETTES</b>			<b>7 814 395,00</b>	<b>1 362 097,16</b>	<b>9 176 492,16</b>
TDENS - Reste à employer au 31/12/2009				1 362 097,16	1 362 097,16
73	7323	TDENS - Taxes 2010	4 400 000,00		4 400 000,00
78	7875	Provision utilisée TDENS	3 193 895,00		3 193 895,00
73	7323	Restitution T.D.E.N.S. Etangs Landais	220 500,00		220 500,00
<b>DEPENSES</b>			<b>7 814 395,00</b>	<b>716 000,00</b>	<b>8 530 395,00</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>5 328 300,00</b>	<b>261 000,00</b>	<b>5 589 300,00</b>
011	61524	FRAIS D'ENTRETIEN DE TERRAINS DEPARTEMENTAUX	35 000,00		35 000,00
011	617	ETUDES SERVICE ESPACES NATURELS	45 000,00	30 000,00	75 000,00
011	6238	REVUES PUBLICITE	5 000,00		5 000,00
65	65734	SUBVENTION RESERVE NATURELLE DU COURANT D'HUCHET	24 300,00		24 300,00
65	6561	PARTICIPATION AU S.M. GESTION MILIEUX NATURELS	800 000,00		800 000,00
011	6068	AUTRES FOURNITURES ENS - TDENS-	2 000,00		2 000,00
011	611	HONORAIRES/GARDE NATURE	30 000,00	5 000,00	35 000,00
011	6135	LOCATION CHEVAUX	5 000,00		5 000,00
011	62261	CHARGES VETERINAIRES	3 500,00		3 500,00
65	6574	SUBVENTION ASSO ENTRETIEN SITE (Règlement ENS)	60 000,00		60 000,00
011	60611	EAU - AIRES D'ACCUEIL - VELOURUTES VOIES VERTES	1 500,00		1 500,00
011	60633	FOURNITURES DE VOIRIE - P.D.I.P.R. CYCLABLE	20 000,00		20 000,00
011	60632	QUINCAILLERIE PETIT OUTILLAGE	20 000,00		20 000,00
65	65737	ENTRETIEN DE L' ITINERAIRE CYCLABLE NORD SUD	18 000,00		18 000,00
011	6135	LOCATIONS MATERIEL-RANDONNEE	15 000,00		15 000,00
011	61523	ENTRETIEN DES ITINAIRES DEPARTEMENTAUX	430 000,00	30 000,00	460 000,00
011	61523	Dessouchage remise en état sur la VV du Marsan		150 000,00	150 000,00
011	6236	PLANS GUIDES RANDONNEE PEDESTRE	40 000,00	10 000,00	50 000,00
011	6236	PROMOTION SCHEMA CYCLABLE - TDENS	30 000,00		30 000,00
011	6288	BALISAGES - TDENS	20 000,00	20 000,00	40 000,00
65	6561	PART. FRAIS DE FONCTIONNEMENT SM ETANGS LANDAIS	350 000,00		350 000,00
011	611	NETTOYAGE DES PLAGES - T.D.E.N.S. -	1 873 000,00		1 873 000,00
011	6231	FRAIS INSERTION	1 000,00	1 000,00	2 000,00
Géré par DRH		MASSE SALARIALE AGENTS TDENS	1 500 000,00	15 000,00	1 515 000,00
68	6875	CONSTITUTION PROVISION TDENS			0,00
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>2 486 095,00</b>	<b>455 000,00</b>	<b>2 941 095,00</b>
204	20414	SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI PR .TRAVAUX ESPACES NATUR	80 000,00		80 000,00
204	20414	SUBVENTION AU S.I.V.U. DES CHENAIES DE L'ADOUR	62 142,00		62 142,00
204	20414	SUBV. AUX COMMUNES ET EPCI - ACQ. ESPACES NATURELS SEN	100 000,00		100 000,00
204	20414	SUBVENTION AUX COMMUNES POUR PRESERVATION DES BART	52 000,00		52 000,00
204	20414	SUBV. AUX COMMUNES & EPCI PR. FRAIS D'ETUDE ESPACES NA	27 500,00		27 500,00
204	20418	FDS DE CONCOURS CONSERVATOIRE LITTORAL-aquisitions+trav	60 000,00		60 000,00
204	20414	SUBV.RESERVE NATURELLE COURANT HUCHET TDENS	40 953,00		40 953,00
204	2042	SUBV.RESERVE NATURELLE ETANG NOIR	2 000,00		2 000,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES ENS	30 000,00	20 000,00	50 000,00
23	2312	AMENAGEMENT DE PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES - TDENS	104 000,00		104 000,00
21	2111	ACQUISITION DE TERRAINS - T.D.E.N.S.	200 000,00		200 000,00
21	2188	ACQUISITION DE CHEVAUX -TDENS-	2 500,00		2 500,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES POUR PLAN DE RANDONNEES (et PDES)	60 000,00		60 000,00
20	205	ACHAT LOGICIEL POUR GESTION RANDO	25 000,00		25 000,00
21	2153	SIGNALISATION P.D.I.R. - T.D.E.N.S. -	35 000,00	135 000,00	170 000,00
23	23174	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ITINAIRES DE RANDONNEES	134 500,00	-20 000,00	114 500,00
20	2031	ETUDES CYCLABLE	55 500,00		55 500,00
23	23153	AMENAGEMENT DE VOIES VERTES - TDENS	132 400,00		132 400,00
21	2153	SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLABLE (TDENS)	30 000,00		30 000,00
21	2181	ACQUISITION DE MATERIEL - TDENS	42 600,00	20 000,00	62 600,00
204	20414	SUBV. POUR REALISATION DE PISTES CYCLABLES TDENS	600 000,00	300 000,00	900 000,00
204	20414	SUBV. ETUDES POUR REALISATION DE PISTES CYCLABLES TDE	5 000,00		5 000,00
204	204178	SUBV. ONF POUR AMENAGEMENTS PISTE CYCLABLES FORET D	175 000,00		175 000,00
21	2111	ACQUISITION DE VOIES PDIPR - TDENS	20 000,00		20 000,00
204	20414	SUBVENTIONS POUR RESTAURATIONS ET ENTRETIEN DES RIVE	401 000,00		401 000,00
204	20415	SUBV RESTAURATION ET ENTRETIEN RIVIERES-AUTRE GPT DE C	9 000,00		9 000,00
Reste à employer				646 097,16	646 097,16
<b>Provision disponible au BP 2010</b>			<b>11 646 684,43</b>		
<b>Provision disponible après DM1 2010</b>					<b>11 646 684,43</b>